

ment où on le menait au bureau du marshall, un de ses amis lui dit en plaisantant : " Vous êtes un habile gaillard. — Oni, répondit sur le champ Hayden, il a fallu un habile gaillard pour délivrer Shadrach. " Il passa d'ailleurs pour un des meneurs les plus actifs et les plus influents de la population noire de Boston, et ne se gêna nullement pour avouer qu'il est esclave fugitif. " Seulement, ajouta-t-il, qu'on y prenne garde, car je brûle la cervelle au premier qui essaiera de m'arrêter. " L'ayden a trouvé sur le champ la caution de \$3,000 qu'on lui a demandée. Elle a été fournie par M. James N. Buffon, de Lynn, abolitionniste connu.

On comprend que ces arrestations, ces procédures judiciaires et surtout le fait qui les provoque, soient le thème des commentaires de la presse, aussi bien que le sujet de toutes les conversations. On se demande entre autres choses, si l'enlèvement de Shadrach a été un simple accident, une inspiration du moment; ou bien s'il a été la suite d'un projet, d'un complot formé à l'avance; et sur ce point l'on semble en général pencher vers la première opinion. Quelques indices cependant viennent la combattre; celui-ci par exemple: lorsque Shadrach eut été délivré, la majeure partie du rassemblement, au lieu de se disperser au hasard, forma une espèce de compagnie ou les nègres marchaient deux par deux et avec un certain ordre. Cette retraite si régulière n'indique-t-elle pas qu'il existait une organisation préalable?

Du reste, malgré les dispositions manifestées par quelques groupes, malgré les injures adressées à la police, il faut espérer que la justice pourra suivre son cours, sans que la paix publique ait à en souffrir. Toutes les autorités de Boston sont unanimes pour assurer l'exécution de la loi et le maintien de la tranquillité; la police est sur le qui-vive, et en cas de besoin la milice serait bientôt sur pied; la partie saine de la population — c'est l'immense majorité — prête d'ailleurs son concours moral à l'administration. Tout indique donc qu'aucune résistance actuelle n'est à craindre, et ce qui confirme cette impression, c'est que beaucoup d'esclaves fugitifs qui se trouvaient à Boston se sont empressés de quitter cette ville, n'osant plus compter sur une assistance efficace de la part des citoyens.

Shadrach, la cause première de toute cette émotion, Shadrach est aujourd'hui, dit-on, en sûreté dans le Canada. Idem.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 4 MARS 1851.

Première Page :— De la Moralisation des classes industrielles par le catholicisme. — Etats-Unis: Les suites de l'émeute de Boston. — Nouveaux détails. Feuilleton :— Le Montagnard ou les deux Républiques— 1793—1848—(suite.)

L'Univers du 12 février contient les intéressants détails qui suivent: Nos lecteurs doivent se souvenir que nous annonçâmes, dans le courant de l'été dernier, l'arrivée à Rome de M. Baillargeon, curé de Québec, envoyé dans la capitale du monde chrétien pour y être, auprès du Saint-Père, le représentant de l'Eglise du Canada, et revêtu à cette fin des pouvoirs de tous les Evêques de cette intéressante province. M. l'abbé Baillargeon avait emporté les regrets unanimes de sa nombreuse paroisse, l'affection de son Archevêque et l'estime de toute la population, même de la partie protestante. Quelques mois après son départ, la nouvelle vint à ses paroissiens que la santé de leur respectable curé loin de se rétablir à Rome, y devenait au contraire plus chancelante, et qu'ainsi se trouvaient trompées les espérances qui avaient seules fait consentir à son éloignement. Aussitôt on envoya à Rome un jeune ecclésiastique, ancien vicaire de M. Baillar-

geon, pour ramener à Québec le pasteur vénéré. L'ordre donné au député de la paroisse était de ne pas se séparer du bon curé, de consulter les médecins les plus habiles et de profiter des premières semaines de mieux pour ramener au milieu de ses enfants le père qui les avait quittés. Du reste, il était autorisé à faire toutes les dépenses qu'il croirait nécessaires pour rétablir une santé aussi précieuse; on lui avait même expressément recommandé de ne rien négliger, et dans le cas où le retour dût se faire pendant l'hiver, on l'avait fourni d'une quantité considérable de fourrures destinées à protéger le cher voyageur contre la dureté de la saison, toutes les sollicitudes d'enfants dévoués et affectueux pour un père tendrement aimé.

Les vœux et les soins touchants de ce bon peuple seront bientôt récompensés; ils reverront celui qu'ils ont tant désiré, et ils le verront doublement leur père; car il ne reviendra vers eux qu'après avoir reçu, à Rome, la consécration épiscopale. Mgr. l'Archevêque de Québec, qui avait su apprécier et aimer le curé de sa cathédrale, a voulu reconnaître l'affection si louable des habitants de Québec et récompenser leur reconnaissance. Il a demandé, dans ce but, au S. P. que M. Baillargeon lui fût donné pour coadjuteur, avec future succession. Le Saint-Père y a consenti volontiers; mais le plus difficile a été d'obtenir l'assentiment du respectable prétre. Il a fallu de pressantes instances pour vaincre une humilité et une modestie peu communes; nous croyons même que des amis dévoués se sont imposés un long et pénible voyage, et sont venus à Rome pour triompher de la résistance du bon curé. Enfin, vaincu par tant d'amour, le bon pasteur a consenti à reprendre la houlette. Un bref de la sacrée Congrégation de la Propagande l'a nommé Evêque in partibus de Troa et Coadjuteur, avec future succession, de Mgr. l'Archevêque de Québec. Le sacre se fera prochainement, peut-être même le Saint-Père donnera-t-il accomplir lui-même cette cérémonie, car nous savons que Mgr. l'Archevêque de Québec et les habitants de cette ville lui en ont fait la demande.

Nous avons cru devoir raconter un peu longuement les détails de cette nomination. Ils nous avaient touchés jusqu'aux larmes quand nous les avons reçus pour la première fois. On ne saurait dire qui ils honorent davantage, de l'excellent paroisse qui a su aimer ainsi son pasteur, ou du pasteur qui a su mériter de son troupeau un tel attachement et une telle affection.

On parle d'une autre mesure qui ne réjouirait pas moins l'Eglise d'Amérique. On dit que Mgr. Hughes, archevêque de New-York, sera prochainement élevé au cardinalat. Il n'est pas besoin de rappeler les titres de Mgr. l'Archevêque de New-York. Tout le monde sait que c'est un des prélats d'Amérique dont la réputation de doctrine et de piété est la plus universellement établie. Il y a quelques années, il eut le courage de prêcher la vérité catholique devant le Congrès réuni, et il le fit avec un succès étonnant. En ce moment même, toute la presse catholique de la Péninsule reproduit un admirable discours sur la situation du protestantisme, et le respectable prélat vient de prêcher à Rome, où il se trouve depuis quelques semaines, à l'église de Saint-André delle Fratte, un sermon qui a pleinement justifié, aux yeux de ses auditeurs, sa réputation d'éloquence. Nous ne donnons ce bruit qu'avec une certaine réserve. Nous serions néanmoins porté à le croire fondé, quand nous nous souvenons que le Saint-Père a manifesté en plusieurs circonstances le désir de donner un cardinal à la grande Eglise d'Amérique. On se rappelle qu'une nomination avait même été arrêtée pour le dernier Consistoire, et qu'elle fut arrêtée par la mort qui survint, sur les entrefaites, du prélat choisi par le Souverain-Pontife.

Ordination.

Dimanche dernier, dans l'église de St. Patrice, à la messe solennelle, Mgr. l'Evêque de Martyropolis, Coadjuteur de Mgr. l'Evêque de Montréal, conféra la prêtrise au Rév.

Thomas O'Brien, Diaconé du Diocèse de Buffalo. C'est la première ordination qui ait eu lieu dans cette église depuis sa construction. Cette imposante et instructive cérémonie a causé, nous dit-on, un bien sensible plaisir à toute la Congrégation. L'assistance, ce jour-là, fut plus nombreuse que jamais. — Le Rév. M. Conolly, du Séminaire de St. Sulpice, fit le sermon de circonstance. Après l'explication des cérémonies de l'Ordination, M. Conolly développa, avec son talent ordinaire, le caractère et la mission du Sacerdoce catholique.

BUREAU DU SECRETAIRE.

Toronto, 22e Février, 1851.

Avis est par le présent donné que Son Excellence le Gouverneur Général a l'intention, en vertu de l'autorité d'une dépêche du Très-Honorable Comte Grey, Secrétaire Principal d'Etat de Sa Majesté pour les Colonies, transmettant un Ordre de Sa Majesté pour le Conseil qui confirme l'Acte Provincial du Parlement de la 13e et 14e Victoria, Chapitre 17, intitulé: "Acte pour transférer au gouvernement Provincial la régie et administration des Postes Intérieures, et régler le dit Département." d'émaner, le CINQUIEME jour d'AVRIL prochain, une proclamation sous le Grand Sceau annonçant cette sanction, et qu'à compter de l'émanation de cette Proclamation les nouveaux taux de port auxquels il est parvenu par le dit Acte seront ceux qui seront payables dans tous les Bureaux de Poste de la Province.

Et tous les Députés Maîtres de Poste de la Province, auxquels une copie du Canada Gazette contenant cet avis sera envoyée pour cette fin, sont par le présent requis de faire dans une partie apparente de leurs Bureaux respectifs pour l'information du public.

J. LESLIE, Secrétaire.

D'après la loi ci-dessus indiquée, le port des lettres en dehors des Provinces Britanniques de ce continent, (excepté Terre-Neuve qui a refusé de concourir dans les derniers arrangements postaux), sera au taux uniforme de six sols pour chaque lettre du poids d'une demi-once, et d'un sol pour les journaux. Ceux d'échange seront transmis gratuitement.

Elections Municipales.

Les élections municipales de la Cité ont eu lieu hier, non sans être accompagnées de quelques désordres. Des attaques brutales contre des voteurs paisibles ou des citoyens inoffensifs ont encore une fois déshonoré notre ville. Il n'est pas possible de pallier ces choses, de quelque part qu'elles se produisent. Il serait aussi hânable de les taire. Dans les quartiers Ste. Antoine, St. Laurent et Ste. Anne, des bandes armées stationnaient pour intimider ou maltraiter les électeurs dans l'intérêt de candidats opposés, dont chacun comptait son nombre de forts à bras. L'approche des polls n'a pas été littéralement interdite à la plupart des citoyens, mais plusieurs d'entre eux n'ont pu éviter des herions dirigés et administrés au hasard. Des passans, assez éloignés des centres d'élection, ont été assaillis et grièvement battus.

Au Quartier Ste. Anne, M.M. Patton, Haldane, Smith, et d'autres personnes adverses ou favorables au parti qu'ils soutenaient, ont été assaillis de coups. Au Quartier Ste. Antoine, un monsieur, après avoir donné sa voix pour M. Fréchette, fut terrassé et battu; mais un autre qui avait voté en faveur de M. Robertson, le fut à son tour. M. Richard Abbott qui passait tranquillement dans la Grande Rue St. Jacques, fut terrassé par une bande de partisans armés. Ailleurs et dans le même temps, on attaquait de la même manière des citoyens paisibles, étrangers aux passions électorales. La présence des troupes, deux fois mises en réquisition, ramena l'ordre. Plusieurs arrestations ont eu lieu. Il est probable que les instigateurs de ces violences seront découverts et amenés à justice.

En cette occasion, comme en bien d'autres, le Herald, qui n'effraie jamais une assertion hasardée, lors même qu'il y aurait

nécessité de se rétracter ensuite, le Herald de ce matin attribue aux partisans des Candidats du Gouvernement ces scènes déplorables, en désignant ainsi les suffragans de M. Rollo Campbell. Des faits accablants démentent cet allégué du Herald; une enquête les mettra au jour. Nous verrons bien.

Voici la liste des candidats élus, hier, d'après l'état des registres, à 5 heures, bien qu'un nombre considérable de voix n'aient pu être enrégistrées:

- Quartier-Est:—E. R. Fabre.—Cotiseurs: John Haldimand et Jean Bte. Rolland. Quartier-Centre:—C. Wilson.—Cotiseurs: J. Levy et Hubert Paré. Quartier-Ouest:—J. Leeming et H. H. Whitney.—Cotiseurs: Wm. Genmill et T. J. Green. Quartier Ste. Anne:—Alexd. McCambridge et Patrick Larkin.—Cotiseurs: François Payette et John McGeellan. Quartier Ste. Antoine:—O. Fréchette.—Cotiseurs: C. S. Rodier et James Prendergast. Quartier St. Laurent:—J. R. Bronsdon.—Cotiseurs: David Brown et F. Lominville. Quartier St. Louis:—J. B. Houlier.—Cotiseurs: Léon Charlebois et Hyppolite Roy. Quartier St. Jacques:—A. Montreuil.—Cotiseurs: Alex. Bertram et Frs. Content. Quartier Ste. Marie:—P. Lynch.—Cotiseurs: François Desautels et Richard Johnson.

ETAT DES POLLS à cinq heures.

Quartier Ste. Anne:—Pour M. McCambridge 113 voix; Larkin, 105 voix; De Witt, 38; Day, 32. Quartier St. Antoine:—Pour M. Fréchette 154; Robertson, 123.

Dans la séance de vendredi du Conseil de Ville, la dernière de l'année civique, Son Honneur le Maire a soumis au conseil le compte courant de l'année, en accompagnant ce procédé de quelques remarques très-appropriées à la circonstance.

Les paroles de M. Fabre en cette occasion avaient un cachet particulier de modestie qui n'a pu que relever dans l'opinion des citoyens l'importance des services qu'il a rendus à la cité, et le mérite du dévouement dont il a fait preuve envers elle pendant les deux années qu'il a présidées, comme Maire, le Conseil Municipal.

Au nombre des améliorations recommandées par M. Fabre dans l'intérêt de la population citadine, sont: le pose de tuyaux de 6, 8 et 10 pouces de diamètre, dans toutes les rues de la ville et des faubourgs, pour la protection des propriétés contre le feu; l'assainissement des quartiers Ste. Marie, St. Jacques, St. Antoine et Ste. Anne, par l'assèchement au moyen de tunnels, des eaux stagnantes qui, durant l'été, y sont un foyer d'émanations putrides et nuisibles à la santé publique.

Sur motion de l'échevin Beaudry, il fut résolu à l'unanimité:

"Que Son Honneur le Maire, E. R. Fabre, éer., a bien mérité de la cité de Montréal, par le zèle, l'attention et l'assiduité avec lesquels il a rempli les devoirs de la charge qui lui a été confiée, et que c'est en grande partie à ses efforts qu'est dû le rétablissement du crédit de la cité. Que l'adresse faite par son honneur le maire soit publiée dans les deux langues avec le rapport du trésorier de la cité."

Ce matin, vers une heure et demie, un incendie éclata dans une maison en pierres de la rue Ste. Anne, occupée par les bureaux du *Moniteur Canadien*, et la consuma entièrement avec tout le matériel qu'elle contenait. On ignore l'origine de ce désastre.

EUROPE.

FRANCE.

La dotation Présidentielle a été le thème de longues discussions et même de débats vifs et animés, le 5 février, dans les bureaux législatifs.

M. de Montalembert, en déclarant ne pas adhérer aux dotations en général, a jugé politique et nécessaire de la voter cette fois encore pour rétablir l'union entre les deux pouvoirs exécutif et législatif. Il avait été bien entendu, l'année dernière, que la dotation serait redemandée cette année. C'est sur ce crédit, a-t-il dit, que repose la question de confiance. On vota dernièrement l'amendement Sainte-Beuve, proclamant la défection de l'Assemblée à l'égard du dernier ministère. Le Président, sans y être tenu par la loi ni par l'opinion publique, a sacrifié ce ministère. On ne se tient pas pour satisfait; on fait renvoyer la défection jusqu'au président lui-même, en rejetant la dotation.

"On entre ainsi en lutte ouverte, non plus avec tel ou tel ministère, mais avec le pouvoir exécutif qui doit durer autant que l'Assemblée elle-même. En même temps, on entre en lutte avec l'opinion, avec le pays."

M. Pascal Duprat s'oppose au projet de dotation, comme contraire à l'esprit du gouvernement républicain, et le repousse par respect pour la constitution et en invoquant le sentiment de la dignité nationale.

M. Léon Faucher, Sainte-Beuve, Michel (de Bourges), Combarel de Leyval, Bineau et Victor Hugo, ont successivement prit la parole dans des sens divers. M. Hugo particulièrement, confirmant l'opinion de M. Duprat, a fait un de ces discours arborés qu'il commence ordinairement par dire qu'il n'y est nullement préparé.

Les journaux apportés par l'Europa, arrivé le 26 à Halifax, contiennent les derniers débats sur la dotation, qui a été rejetée dans l'Assemblée Nationale par une majorité de 102 voix. On avait représenté dans le cours des débats qu'à défaut de dotation votée par le corps législatif, le président aurait recours à une souscription nationale. Ce projet paraît devoir être suivi d'exécution.

La session entre Louis-Napoléon et l'Assemblée Nationale semble devenir de jour en jour plus profonde.

ANGLETERRE.

Voici la traduction et l'analyse de quelques passages des discours les plus importants prononcés dans la discussion de la Chambre des Communes sur la question religieuse:

M. RABECK, après avoir brièvement rappelé l'histoire de l'émancipation catholique et les principes qui avaient donné lieu à cette mesure, continue ainsi: Lord John Russell n'est pas franc devant le pays. La prétendue agression territoriale n'est point chose nouvelle; elle a commencé depuis longtemps avec l'assentiment du noble lord lui-même. Loin d'être une agression, c'est une rétrogression de la part du Pape. On est donc l'agression contre la prérogative de Sa Majesté? Parce que le cardinal Wiseman portera le titre de cardinal, se couvrira d'un grand chapeau et chaussera des bas rouges? Je ne vois dans les fonctions qu'il remplit que l'exercice d'une autorité spirituelle, et le noble lord a toujours déclaré jusqu'à présent que le pouvoir spirituel du Pape devait être intégralement respecté. Les actes de la législature et du gouvernement exécutif ont porté les catholiques romains à croire que tout ce qui avait été fait était légal et que toutes les difficultés avaient été applanies. Après les avoir ainsi leurrés, est-il sage, est-il digne du noble lord, si longtemps l'avocat de la liberté civile et religieuse, de porter aide à un sentiment puisé dans les plus mauvaises passions et de prêter la sanction de son grand nom à la vieille bigoterie puritaine d'Angleterre?

LORD JOHN RUSSELL se lève et dit: Je félicite la Chambre de se disposer à adopter à l'unanimité le projet d'adresse.

Je réponds maintenant aux assertions peu charitables et aux suppositions gratuites de l'honorable M. Rabeck, qu'en dormant à sir Robert Peel, cet homme d'Etat éminent dont le pays déplore la perte, notre appui pour faire passer l'acte d'émancipation des catholiques, nous n'étions pas plus guidés que nous ne le sommes aujourd'hui par des vues d'intérêt ou d'ambition personnelle. De même que ma lettre à l'Evêque de Durham n'a pas été dictée par d'autres considérations que ma conviction personnelle, elle a été l'expres-

ses vêtements, et l'on voyait sur sa chemise ensanglantée la trace de récentes blessures; l'effort qu'il mettait dans ses paroles, blémis-sait davantage encore son visage. Bonchamps? lui cria-t-on de toutes parts. Mort! Lescure? Mort! D'Elbée? Mort! Et Charrette? Mort!

Oh! Seigneur! Seigneur! vous êtes parfois bien cruel... dit le vieux gentilhomme avec une profonde désolation. L'épouvante tordait tous les cœurs. Un morne silence succéda à ces réponses terribles et laconiques. Les jours marchaient vite et les événements aussi vite que les jours.

A l'exécution de la reine avait succédé celle des Girondins. La convention même n'était plus un rempart contre les condamnations du tribunal révolutionnaire. Vingt huit têtes priées dans le sein même de l'assemblée venaient de rouler sur l'échafaud. La mort des girondins était le premier pas dans cette lutte de sang qui allait convertir Paris en charnier et jeter par charrettes les victimes aux bonheurs... Triste et hideux spectacle qui allait plonger la France dans le dernier degré de l'abaissement et du cynisme. Pauvre France!... comme ils t'ont avilie, traitée dans la fange, décapitée! car le dés-honneur est l'échafaud des nations.

Tous les clubs retentissaient de hurlements patriotiques. Le génie de la destruction planait dans tous ces bouges révolutionnaires.

Au club des cordeliers, Danton trône en souverain. Aux Jacobins c'est Robespierre. Ces deux démons révolutionnaires, dont l'un écrasera l'autre jusqu'à ce que la hache du bourreau et la justice du ciel l'aient renversé à son tour, ont chacun leur tribune.... Ce soir là les cordeliers recongèrent de monde; la foule s'y précipitait tumultueuse et agitée avec des frémissements étranges ainsi que fait un torrent chargé de boue. Des lumières vacillantes et blafardes éclairaient toutes ces faces blêmes, haletantes qui viennent y chercher des paroles de sang et de destruction, démenée éternelle des révolutions! Cette lueur frémissante ne suffit-elle pas à la reste à cette mente hurlante qui trépigie et blasphème?... Les pillards et les assassins ont toujours craint les lumières éclatantes et les rayons du soleil.

L'un des héros de cet autre a déjà disparu sous le couteau de Charlotte Corday, mais il reste Camille Desmoulin, Fréron, Fabre Dégantine, Hébert et Danton, cette sombre figure creusée de cette petite vérole, sur laquelle semble empreint le cachet du vertige et de la fatalité.

A l'extérieur, on se presse, on se heurte, on s'écrase pour entrer; les abords sont encombrés. A droite et à gauche se forment des groupes qui discutent et interrogent; les voix sont animées et tumultueuses.

Dans un de ces groupes plus éloigné que les

autres du centre de l'agitation, on parle à voix basse:

Oni, dit une voix dans le groupe, ce sont des lâches, il faut les frapper par la terreur! On nous observe, fit tout-à-coup un homme qui s'avancé vers les groupes.

Entrons aux cordeliers, crièrent aussitôt toutes les voix.

Et chacun se rua vers le club. Dans la foule serpentaient de son mieux un petit homme de 50 ans environ, vêtu d'une carmagnole bleue, et portant sur sa tête un chapeau pointu à larges rebords. C'était le citoyen Gracchus, président du club de la fraternité qui n'ayant pas de séance ce soir là, venait, on ne savait pourquoi, faire acte de présence aux cordeliers:

Ah! c'est toi, citoyen Gracchus, dit en le voyant, un homme à la taille aléthique.

Oni, c'est moi, citoyen Colosse; je viens me délecter un peu auprès des dignes citoyens qui vont parler ce soir.

Ah!... très-bien; mais tu vas être étouffé dans la foule... Attends plutôt, je vais te faire passer... Et ce disant le citoyen Colosse se mit à crier d'une voix de stentor qui domina les bruits frémissants de la foule:

Place au citoyen Gracchus, président du club de la fraternité!

Ce moyen inattendu eut un résultat aussi prompt que désespéré. Chacun se retourna et s'appréta à laisser passer un aussi important personnage.

Voilà le sillon tout tracé, dit le Colosse en prenant fraternellement Gracchus par le mi-

lien du corps et le soulevant de terre à l'instar d'une plume.

Gracchus était tout ébahi de cet honneur imprévu. Il ôta son chapeau et passa tête découverte au milieu de ces faces béantes et fangeuses sur lesquelles ruisselaient des gouttes d'une sueur luisante et jaunâtre. Un frémissement imperceptible agitait ses membres, cependant son visage avait un sourire des plus doux. Sa physionomie n'était pas sanguinaire et érapuleuse. N'était-il donc pas le citoyen Gracchus, une franche canaille?

Comme il s'aperçut que l'émotion le gagnait et que ses dents claquaient, il s'empressa de crier à tue-tête:

Vive la république une et indivisible! A bas les ci-devant!

C'était un moyen sûr de se tirer d'affaire, et en même temps un cri de circonstance. La foule hurla assitôt:

Vive la république une et indivisible! Les fédéralistes à la lanterne!

Oni! à la lanterne! citoyens patriotes!... à la lanterne!... répéta Gracchus en agitant son chapeau en l'air.... Et il alla s'asseoir à l'extrémité d'un banc qu'il avait aperçu de loin.... Il était en train de s'essuyer le front et de rétablir l'équilibre normal de sa Carmagnole quand Danton monta à la tribune.

Terrible figure que ce Danton... Un écrivain qui l'a peint en le voyant, s'écrie:

"Non, ce n'est pas là un homme, c'est l'élément même du trouble. Si son visage effroyablement barbouillé de petite vérole, avec ses petits yeux obscurs, à l'air d'un ténébreux

volcan. Sombre génie, tu me fais peur. On dirait le débrouillement pénible, laborieux d'une création vaste, trouble, impure, violente, comme quand la nature tâtonnait encore sans pouvoir se dire au juste si elle ferait des hommes ou des monstres. Obscurité, vertige, fatalité, voilà ce qu'on lit sur ses traits effrayants. Volcan de fange ou de feu, qui dans sa forge fermée roule les combats de la nature, quelle sera l'éruption?..." Le frère citoyen Gracchus semblait un atôme auprès de cette terrible et gigantesque créature. De sa large main, Danton l'eut écrasé, d'un souffle de sa voix il l'eut renversé. Aussi Gracchus s'inclina devant cette souveraineté populaire et massive.

Bonjour, citoyen Gracchus, dit Danton en lui tendant la main; la section que tu présides est bien notée; elle est énergique et va droit au but.

Gracchus parut satisfait, et Danton monta à la tribune. Sa voix retentit bientôt comme des éclats de tonnerre... Nous ne rapporterons pas les paroles qu'il dit; seulement disons que son discours était éminemment révolutionnaire et sanguinaire. Quand il arriva à ces mots: Mais déjà de tous côtés les nobles, les citoyens ont rendu leurs lâches vies ou sur le bord des chemins, ou sous le couteau des patriotes, et leurs corps abandonnés ont servi de pâtures aux animaux." Un frémissement terrible se fit entendre dans la foule... Oni!... oui... oui... elle de toutes parts, périsse jusqu'au dernier les ennemis de la patrie!...

(A continuer.)